



Université de Reims Champagne-Ardenne

Faculté des Sciences Economiques, Sociales et de Gestion

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE GESTION DU 26 OCTOBRE 2017

Membres élus présents : Mmes Combes-Joret, Lavorata, Reimat, Vezinat, Guillemain, Protain, Melieres, Lakjaa, Arcos MM. Nieddu, Gaignette, Guillemet, Mauuarin, Sauvage, Piot.

Membres élus représentés : Mmes Poulain, Simon MM. Odou, Vivien.

Membres élus absents : Mmes Doue, MM. Mbengue, Hedoin, Pichart, Kwene, Chatain

Personnalités extérieures présentes : Mmes Panetier, M. Cramet

Personnalités extérieures représentées : Mme Gerardin MM. Godron, Girardin

Personnalités extérieures excusées : Mme Douat, M. Houdelet, Blanckaert

Personnalités extérieures absentes : M. Bohr.

Invités - Vice-Doyens-Directeurs Adjoints (hors élus) : M. Rossi

Invités - Vice-Doyens-Directeurs Adjoints (hors élus) absents: M. Estier

Invités - Responsables de départements : M. Méreaux.

Invités - Responsables de départements excusés : M. Lagoguey.

Invités - Personnels administratifs : Mmes Francart, Willeme

Invités - Personnels administratifs absents : Mme Renez

Invités permanents Enseignants absents : Mme Severs

Ordre du jour du Conseil de gestion du jeudi 26 octobre 2017.

1. Adoption des procès-verbaux du Conseil de gestion du 18 mai 2017

2. Points d'informations.

- Rapports du H.C.E.R.E.S. sur l'évaluation
- Fiche de présentation des nouvelles formations (fiches R.O.F.)
- Bilan des relations internationales
- Préconisations de bonnes Pratiques pour l'enseignement supérieur en économie - gestion

- Google active
- Master « Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation – mention second degré »
- Indicateurs de soutenabilité de l'établissement
- Schéma d'organisation administrative de l'U.R.C.A.
- Construction d'un nouveau bâtiment à Troyes
- Campagne d'emploi 2018
- Institut rémois de gestion
- Revue de presse de la Faculté

Questions pédagogiques

3. Ouvertures des parcours de formation en L.3 A.E.S.
4. Définition d'un standard de calculatrices pour les examens
5. Maquettes et modalités de contrôle des connaissances des formations soumises à accréditation.
6. Questions diverses.

Début de la séance à 9h10.

Adoption du procès verbal du Conseil de gestion du 18 mai 2017.

Le procès-verbal du Conseil de gestion du 18 mai 2017 est adopté à l'unanimité (21 voix).

Points d'information

- Rapports du H.C.E.R.E.S. sur l'évaluation

Le processus d'évaluation des anciennes formations (habilitation 2012-17) est totalement achevé. L'ensemble des documents relatifs à ce processus a été préalablement envoyé au conseil de gestion. Les avis des experts se sont révélés globalement très positifs et ont été appréciés comme tels par la Présidence de l'Université.

Questions et remarques du Conseil de Gestion

Le Doyen indique que les rapports sont en ligne sur le site de l'H.C.E.R.E.S. et le seront ensuite sur le site de la Faculté. Il précise également qu'une enquête a été faite auprès des étudiants en master 1 et il s'avère que ces rapports sont consultés par les étudiants, en particulier en ce qui concerne les taux d'insertion professionnelle.

Monique Combes souhaite savoir si les étudiants présents au Conseil de Gestion connaissent l'existence de ces rapports et du site de l'H.C.E.R.E.S. Elle aimerait savoir également s'ils ont déjà eu des échos d'autres étudiants à ce sujet.

Cassandra Simon répond que, selon elle, peu d'étudiants sont au courant de cette évaluation.

Le Doyen précise que les étudiants de licence ne sont pas forcément encore au courant de ces rapports mais lorsqu'ils candidatent en master sur le dispositif « e-candidat », il est recommandé de consulter ces rapports de l'H.C.E.R.E.S.

Monique Combes pense que la plupart des étudiants qui candidatent au master ne regardent pas forcément le taux d'insertion professionnelle pour influencer leurs choix. Selon elle, les étudiants tiennent compte des différents retours d'autres étudiants pour se positionner.

Le Doyen est d'accord sur ce point mais il insiste sur le fait que ces rapports sont importants en terme de communication sur les diplômes de la Faculté.

Emmanuelle Gautherat ajoute que les classements établis par ces rapports sont consultés par les étudiants et leurs familles.

Le Doyen indique qu'avec la nouvelle accréditation où tous les diplômes auront une nomenclature nationale, ces rapports seront primordiaux afin d'identifier les universités.

- Fiche de présentation des nouvelles formations (fiches R.O.F.)

Concernant l'avancement de la procédure d'accréditation des nouvelles formations, voici où nous en sommes :

1. Adoption en janvier 2017 d'une proposition d'architecture de l'offre de formation ; celle-ci propose l'ouverture de 3 mentions de licence, 5 mentions de licence professionnelle et 13 mentions de masters ; elle a été validée par les instances de l'établissement ;
2. Élaboration des fiches A.O.F. pour ces 21 mentions ainsi que pour le champ « droit, économie, gestion, sciences sociales » ; ces fiches ont été validées par les instances de l'établissement et envoyées aux H.C.E.R.E.S. pour expertise ;
3. Élaboration des maquettes (fiches couverts) pour chacune de ces 21 mentions afin d'évaluer le couvert global de l'offre de formation.

Depuis la rentrée, il est demandé de produire les documents à caractère pédagogique qui seront communiqués aux étudiants en cas d'ouverture :

4. Élaboration des fiches d'information qui seront diffusées auprès des étudiants (fiches R.O.F. ; référentiel de l'offre de formation) ;
5. Examen des propositions de modalités de contrôle des connaissances pour chacune des 21 mentions de diplômes avant de les transmettre pour validation à la C.F.V.U.

À ce moment, il ne restera plus qu'à attendre les avis du Ministère (accréditation) et de la Présidence (ouverture). Les décisions du Ministère ne nous parviendront pas avant le début d'année prochaine. En effet, les discussions entre l'établissement et la D.G.E.S.I.P. ne commenceront que début novembre et pourront durer plusieurs mois. Ceci étant, même en cas d'accréditation, cela ne signifiera pas nécessairement un droit d'ouverture de l'ensemble de l'offre de formation. En effet, en l'état, l'offre proposée par les différentes composantes de l'U.R.C.A. prévoit une hausse de la charge d'enseignement ; hausse difficilement compatible avec le sous-encadrement en personnels et les objectifs de rétablissement des équilibres financiers.

Le calendrier des discussions concernant les ouvertures de formations n'est pas encore connu, mais, il est probable qu'elles s'achèveront elles-aussi début 2018. C'est donc en début d'année que nous connaîtrons précisément l'offre qui sera proposée à la rentrée universitaire de septembre 2018. Les personnels administratifs pourront engager ensuite le travail de modélisation et de préparation de la rentrée.

Questions et remarques du Conseil de Gestion

Le Doyen précise que certains diplômes pourront être accrédités mais n'ouvriront pas forcément pour des questions de moyens, la Présidence se réserve le droit d'ouvrir ou non certains diplômes ; une négociation avec la Faculté va donc s'ouvrir. La Faculté propose une offre raisonnable de 34 000 heures de charges d'enseignement qui pourraient atteindre 40 000 heures si tous les nouveaux diplômes ouvrent, ce qui resterait raisonnable aux yeux de la Présidence.

Le Doyen émet, cependant, quelques inquiétudes aujourd'hui, non pas au niveau de la Présidence, mais au niveau des autres composantes ; en effet, si la Présidence décide de ne pas ouvrir toutes les formations, des négociations s'ouvriront entre la Présidence et les composantes. Certaines licences d'autres composantes n'ouvriront pas mais, il est certain que les licences de la Faculté ouvriront mais pas forcément certaines licences professionnelles ou certains masters ; la Présidence peut arbitrer et décider d'ouvrir des nouveautés et fermer certains masters existants. Les autres composantes ont été claires avec la Présidence : ce qui comptera dans le choix de l'ouverture, c'est l'attractivité en terme de candidatures. **Le Doyen** précise que la Faculté a été pénalisée par la sélection en 1^{ère} année de master qui a révélé des faiblesses sur un certain nombre de diplômes : il y a eu peu de candidats et certains d'entre eux, qui avaient été admis, ont préféré étudier dans une autre Faculté. Ce problème a été repris comme argument par certaines composantes pour justifier la fermeture de certains diplômes. **Le Doyen** a donc demandé à la D.E.V.U de lui adresser un rapport d'explication sur ce problème, avec statistiques à l'appui sur chaque parcours.

Monique Combes évoque, au sujet de la sélection en master, des difficultés majeures de gestion des listes principales et complémentaires. Elle ajoute que la Faculté a souffert de son honnêteté et de son respect des règles; en effet, il est apparu que, lors du recrutement en Master, des étudiants d'autres universités savaient déjà qu'ils étaient acceptés dans certaines universités, le jury de la Faculté leur rétorquait qu'il ne pouvait pas donner leur réponse étant donné qu'il était conditionné par la date de réponse dictée par l'Université. **Monique Combes** pense que cet élément est à prendre en compte pour comprendre la baisse d'attractivité et d'effectif en master.

Cassandra Simon demande quels diplômes sont susceptibles de ne pas ouvrir. Lesquels faudra t-il défendre ?

Le Doyen répond que, pour l'instant, aucun diplôme n'est menacé, les discussions actuelles s'opèrent sur l'ouverture en 2018 de toute l'offre de formation de la Faculté. **Le Doyen** précise que le débat sur l'ouverture s'ouvrira courant janvier, d'ailleurs, certaines créations de diplômes ont déjà fait l'objet d'une discussion avec les enseignants concernant leurs dates d'ouvertures (2018 ou 2019). Il ajoute qu'il n'a pas d'inquiétude concernant les diplômes existant déjà en précisant que le seul argument que l'on peut faire valoir contre la Faculté c'est le manque d'attractivité sur certains masters. Il attend donc le rapport de la DEVU pour clarifier la situation.

Emmanuelle Gautherat demande s'il est possible d'incorporer dans le rapport de la DEVU un bilan très précis de la gestion des listes complémentaires, elle aimerait savoir, par exemple, à quelle date les étudiants qui étaient sur liste complémentaire ont su qu'ils pouvaient s'inscrire, sous quelles modalités etc.

Le Doyen conclut que, pour l'instant, la Présidence travaille comme si toutes les formations allaient être accrédité et ouvrir.

- Bilan des relations internationales

Un bilan de l'activité de la Faculté en matière de relations internationales sur la période 2015-17 a été envoyé préalablement au conseil de gestion.

- Préconisations de bonnes Pratiques pour l'enseignement supérieur en économie - gestion

Le Conseil National Economie Gestion (C.N.E.G.) a été créé le 9 Mars 2015 à l'initiative de l'A.R.E.S. (Association Représentative des Étudiants en Sciences sociales) afin de réunir plusieurs acteurs des filières économie et gestion. Sa mission est de rapprocher le monde de l'enseignement supérieur et socioprofessionnel.

Le conseil se réunit régulièrement pour discuter des problématiques tant professionnelles qu'universitaires, qui gravitent autour des filières d'économie et gestion. Un document issu de ses réunions où est dressé une liste d'objectifs et de bonnes pratiques susceptibles de renforcer l'attractivité des diplômes dispensés dans les domaines de l'économie et de la gestion a été préalablement envoyé au conseil de gestion. Ce texte a été co-rédigé par l'ARES, la Conférence des Doyens des Facultés de Sciences Economiques et Gestion (CDD-FSEG), l'Association des Professeurs en SES (APSES), la Confédération Nationale des Juniors Entreprises (CNJE), le MEDEF, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), PEPS-économie, Pépite France, l'Association Fédérative d'Économie Politique (AFEP), l'Association Fédérative des Entreprises Privées (AFEP), la CFDT-Cadres ainsi que le SGEN-CFDT.

- Google active

Afin d'accompagner nos étudiants à développer leurs compétences numériques, l'Université de Reims Champagne-Ardenne et Google France ont noué un partenariat autour du programme de formation Google Digital Active. La formation Digital Active est une initiative dont l'objectif est d'aider les jeunes à multiplier leurs opportunités professionnelles et ajouter un plus à leur C.V. avec des compétences numériques. À ce titre, l'université, dans le cadre de sa semaine du digital "Digital Week", organise cette semaine avec Google France une formation de 4 jours sur le campus de la Croix Rouge : culture digitale, marketing et communication en ligne, esprit d'innovation, opportunités professionnelles, recrutement et outils digitaux...

Cette formation est gratuite, certifiante et ouverte à tous les étudiants et à l'ensemble des personnels de l'Université. Des experts et professionnels du marketing digital, de l'entrepreneuriat et du recrutement dispenseront les formations.

- Master « Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation – mention second degré »

La fiche de présentation du master « Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation – mention second degré » proposé par l'E.S.P.E. en partenariat notamment avec la Faculté S.E.S.G. a été préalablement envoyé au conseil de gestion.

- Indicateurs de soutenabilité de l'établissement

Une cartographie simplifiée de la situation économique de l'établissement a été préalablement envoyée au conseil de gestion.

- Construction d'un nouveau bâtiment à Troyes

Le compte-rendu d'une réunion concernant la construction éventuelle d'un nouveau bâtiment d'enseignement à Troyes a été préalablement envoyé au conseil de gestion.

- Campagne d'emploi 2018

Le Doyen rappelle que les propositions de la Faculté concernant la campagne d'emploi des enseignants, enseignants-chercheurs et B.I.A.T.S.S. ont été soumises au conseil d'administration de l'établissement en mai dernier. L'examen de ces demandes par la présidence est en cours. Toutefois, nous venons d'être informés de l'ouverture d'un concours de PR.AG. en économie-gestion sur un profil « management – préparation aux concours de l'enseignement ». Les décisions concernant les enseignants-chercheurs et les B.I.A.T.S.S. devraient nous parvenir dans les jours ou les semaines qui viennent.

Questions et remarques du Conseil de Gestion

Le Doyen précise qu'il n'a pas d'informations concernant le recrutement des BIATSS et des enseignants chercheurs et qu'il ne faut pas escompter plus de 15 à 20 recrutements pour tout l'établissement.

- Institut rémois de gestion

Le relevé de conclusion de la dernière réunion de l'Institut rémois de gestion (I.R.G.) a été préalablement envoyé au conseil de gestion.

Questions et remarques du Conseil de Gestion

Suite à la proposition de création d'un nouvel institut en comptabilité lors du dernier conseil de gestion, **Monique Combes** indique que cette réunion a permis de réfléchir sur l'évolution de cet institut en particulier sur la lisibilité de l'offre de formation. Une des propositions qui est en cours de réflexion serait de donner naissance à plusieurs instituts spécialisés qui pourraient être un avantage important en terme de communication de l'offre de formation avec les différents partenaires.

- Revue de presse de la Faculté

Depuis plusieurs mois, Nathalie Renez, produit une revue de presse destinée spécifiquement aux personnels et aux étudiants de la Faculté. Le 5^{ème} numéro a été préalablement envoyé au conseil de gestion.

Ouvertures des parcours de formation en L.3 A.E.S.
--

Questions et remarques du Conseil de Gestion

Le Doyen rappelle que, depuis plusieurs années, il y a un problème d'effectifs pour certains parcours en licence AES.

Il est requis par l'établissement un effectif minimum de 15 étudiants afin que soit ouvert un enseignement de licence. En cas d'effectif inférieur à ce seuil, une demande de dérogation peut être formulée auprès de la Présidence.

En troisième année de licence A.E.S. à Reims, quatre parcours-type sont proposés aux étudiants. L'effectif requis de 15 étudiants est atteint pour deux d'entre eux : administration et gestion des entreprises ; préparation aux métiers de l'enseignement. Seuls 10 étudiants ont souhaité s'inscrire en parcours « administration générale et territoriale » et 8 en parcours «

économie et société ». Cependant, une campagne de sensibilisation conduite par des représentants étudiants conduit à ce que 18 étudiants expriment le souhait de s'inscrire en parcours « économie et société ».

Il est proposé tout d'abord l'ouverture à Reims des deux parcours « administration et gestion des entreprises » et « préparation aux métiers de l'enseignement » et éventuellement l'ouverture d'un autre parcours de formation si l'effectif requis est atteint mais pas de demande de dérogation pour ouvrir un parcours dont l'effectif requis ne serait pas atteint.

Laure Lavorata demande l'incidence de la fermeture de certains parcours sur les masters. En effet, selon elle, soit la Faculté propose une offre cohérente aux étudiants qui leur permet, selon le parcours, d'accéder à tel diplôme, soit elle décrète que certains parcours sont interchangeables pour y accéder. Elle suggère également que les étudiants soient questionnés par l'intermédiaire d'enquêtes en ligne afin d'établir à un résultat très précis.

Le Doyen pense qu'il vaudrait mieux que le parcours « Economie et société » ouvre car il conduit aux masters d'économie de la Faculté. Ce parcours fait d'ailleurs partie de la nouvelle accréditation contrairement au parcours « administration générale et territoriale » qui disparaît car il concurrence la licence d'administration publique.

Propositions de votes soumises au Conseil de gestion :

1/ Ouverture à Reims des deux parcours « administration et gestion des entreprises » et « préparation aux métiers de l'enseignement » et éventuellement l'ouverture d'un autre parcours de formation si l'effectif requis est atteint mais pas de demande de dérogation pour ouvrir un parcours dont l'effectif requis ne serait pas atteint.
Cette proposition est adoptée à la majorité.

2/ Vote contradictoire afin de déterminer quel serait le troisième parcours ouvert :

- Proposition 1 : ouverture du parcours « économie et société » sous réserve d'atteinte de l'effectif requis (13 voix pour).

- Proposition 2 : consulter les étudiants concernés pour déterminer quel parcours ouvrir du parcours « économie et société » ou du parcours « administration générale et territoriale » (10 voix pour).

La proposition 1 est adoptée à la majorité.

Définition d'un standard de calculatrices pour les examens
--

Questions et remarques du Conseil de Gestion

Lors de sa précédente réunion, le conseil a décidé de définir un standard de calculatrices utilisables lors des examens. Afin de suivre au plus près l'évolution de la réglementation qui s'appliquera dès 2018 lors des épreuves du baccalauréat, il a été proposé que les candidats puissent utiliser les matériels suivants au choix :

1. les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique et sans écran graphique ;

2. les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :

- la neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de la mémoire ;
- le blocage de toute transmission de données, que ce soit par wifi, bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
- la présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
- La non réversibilité du mode « examen » durant toute la durée de l'épreuve ; la sortie du « mode examen » nécessitant une connexion physique, par câble, avec un ordinateur ou une calculatrice. Cependant, devant les incertitudes techniques concernant cette seconde catégorie de matériel, il est proposé de limiter l'autorisation à la première catégorie.

Proposition de vote soumise au Conseil de gestion

À compter des examens terminaux de 1^{ère} session du premier semestre de l'année universitaire 2017-18 (examens qui se tiendront fin 2017) et hors dispositions contraires, les candidates ne pourront utiliser que des calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique et sans écran graphique.

La proposition est adoptée à la majorité (16 voix pour ; une abstention).

Maquettes et modalités de contrôle des connaissances des formations soumises à accréditation.

Questions et remarques du Conseil de Gestion

Le Doyen rappelle que les maquettes de la future accréditation ont été élaborées par les enseignants et demande au conseil de délibérer globalement sur les modalités de contrôle de connaissances diplômées par diplômés.

Les documents transmis au conseil de gestion sont sous format imposé par la C.F.V.U.

Laure Lavorata considère que l'élaboration des M.C.C. est une véritable « usine à gaz » et demande si ces instructions sont bien demandées par la Présidence de l'université.

Le Doyen répond que ce n'est ni la Faculté ni la Présidence qui demandent ces exigences, il s'agit simplement de la réglementation. Il indique même que la Faculté était même en deçà de la réglementation en particulier pour le contrôle continu et qu'il était primordial de se recadrer afin de la respecter.

Laure Lavorata considère qu'en matière d'innovation pédagogique, ces exigences n'ont aucun sens car il semble difficile d'évaluer certaines connaissances, ex : les visites d'entreprises ou les voyages d'études.

Le Doyen évoque le risque qu'un étudiant demande au tribunal administratif l'annulation de tous les jurys car le nombre d'épreuves de contrôle continu n'a pas été annoncé en début d'année.

Laure Lavorata annonce qu'elle ne précisera pas le nombre d'épreuves en contrôle continu pour la mention marketing vente par respect pour l'innovation pédagogique.

Le Doyen répond que, dans ce cas, la présidence sera dans l'obligation de retirer cette mention de l'accréditation.

Un débat s'instaure sur les impératifs des maquettes et MCC pour la nouvelle accréditation.

Le Doyen indique qu'il y a des nouveautés dans le cadrage ; en effet, jusqu'à maintenant, un étudiant qui n'avait pas validé une matière au 1^{er} semestre, dès lors qu'il avait au moins 8, pouvait choisir de ne pas repasser en 2^{ème} session et choisir de conserver sa note. Cette règle disparaît au profit d'un système où l'étudiant qui repasse en 2^{ème} session, conservera la meilleure des deux notes obtenues.

Christine Protain aimerait être certaine que la scolarité n'aura de problème avec le logiciel de modélisation dans ce cas précis. Elle exige d'être assurée que le logiciel gère bien ce type de cas.

Le Doyen répond que c'est justement sa première délibération. Il propose au conseil que tout ce qui sera décidé aujourd'hui concernant les maquettes et les M.C.C. sera prêt à être mis en place sous réserve de faisabilité technique. En cas non faisabilité, cela sera de nouveau soumis en conseil de gestion.

Laure Lavorata demande si on ne peut pas déjà savoir si le logiciel gèrera tous les cas.

Le Doyen répond que l'on ne peut pas le savoir car ce sont de nouveaux dispositifs.

Christine Protain précise que, jusqu'à aujourd'hui, toutes les décisions prises lors du conseil de gestion ont dû être testées par la scolarité sur le logiciel APOGÉE et celle-ci devait trouver seule des solutions pour que ces décisions soient prises en compte par le logiciel. Aujourd'hui, vu le nombre de nouveautés proposées par le cadrage, il faut absolument qu'il y ait une faisabilité technique.

Proposition de vote soumise au Conseil de gestion

Avant l'examen des projets, le conseil délibère sur les propositions suivantes :

- Les maquettes et M.C.C. des diplômes sont adoptées sous réserves de corrections d'erreurs factuelles et de faisabilité technique lors de la modélisation informatique.

La proposition est adoptée à la majorité : 21 voix pour ; 2 voix contre.

- Concernant les licences et licences professionnelles, lorsque l'évaluation prend à la fois la forme d'un contrôle continu et d'un contrôle terminal, chacune des deux modalités représente la moitié de l'évaluation (50%-50%).

La proposition est adoptée à l'unanimité (22 votants).

- Concernant les licences et licences professionnelles, les rapports de stage et de projet tuteurés ne peuvent être évalués qu'une seule fois soit en première, soit en seconde session.

La proposition est adoptée à l'unanimité (23 votants).

La maquette et les M.C.C. de la licence A.E.S. sont adoptées à la majorité (22 voix pour ; une abstention).

Même s'il est proposé un nombre d'écrit supérieur à 10 par session d'examen, la maquette et les M.C.C. de la licence économie et gestion sont adoptées à l'unanimité (22 votants).

Sous réserve de validation par le département d'économie et sociologie de la maquette de la L.2, la maquette et les M.C.C. de la licence sciences sanitaires et sociales sont adoptées à la majorité (22 voix pour ; une abstention).

La maquette et les M.C.C. de la licence professionnelle Intervention sociale sont adoptées à l'unanimité (22 votants).

La maquette et les M.C.C. de la licence professionnelle Management des activités commerciales sont adoptées à l'unanimité (23 votants).

La maquette et les M.C.C. de la licence professionnelle Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire sont adoptées à l'unanimité (22 votants).

La maquette et les M.C.C. de la licence professionnelle Management et gestion des organisations sont adoptées à l'unanimité (22 votants).

La maquette et les M.C.C. de la licence professionnelle Service à la personne sont adoptées à l'unanimité (22 votants).

L'examen pour les masters est reporté au conseil de gestion du 9 novembre 2018.

La séance est levée à 13h.

Reims, le 26 octobre 2017

Le Doyen de la Faculté, Antonin GAIGNETTE